

Rapport financier 1999

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses**

Band (Jahr): - **(1999)**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Rapport financier 1999

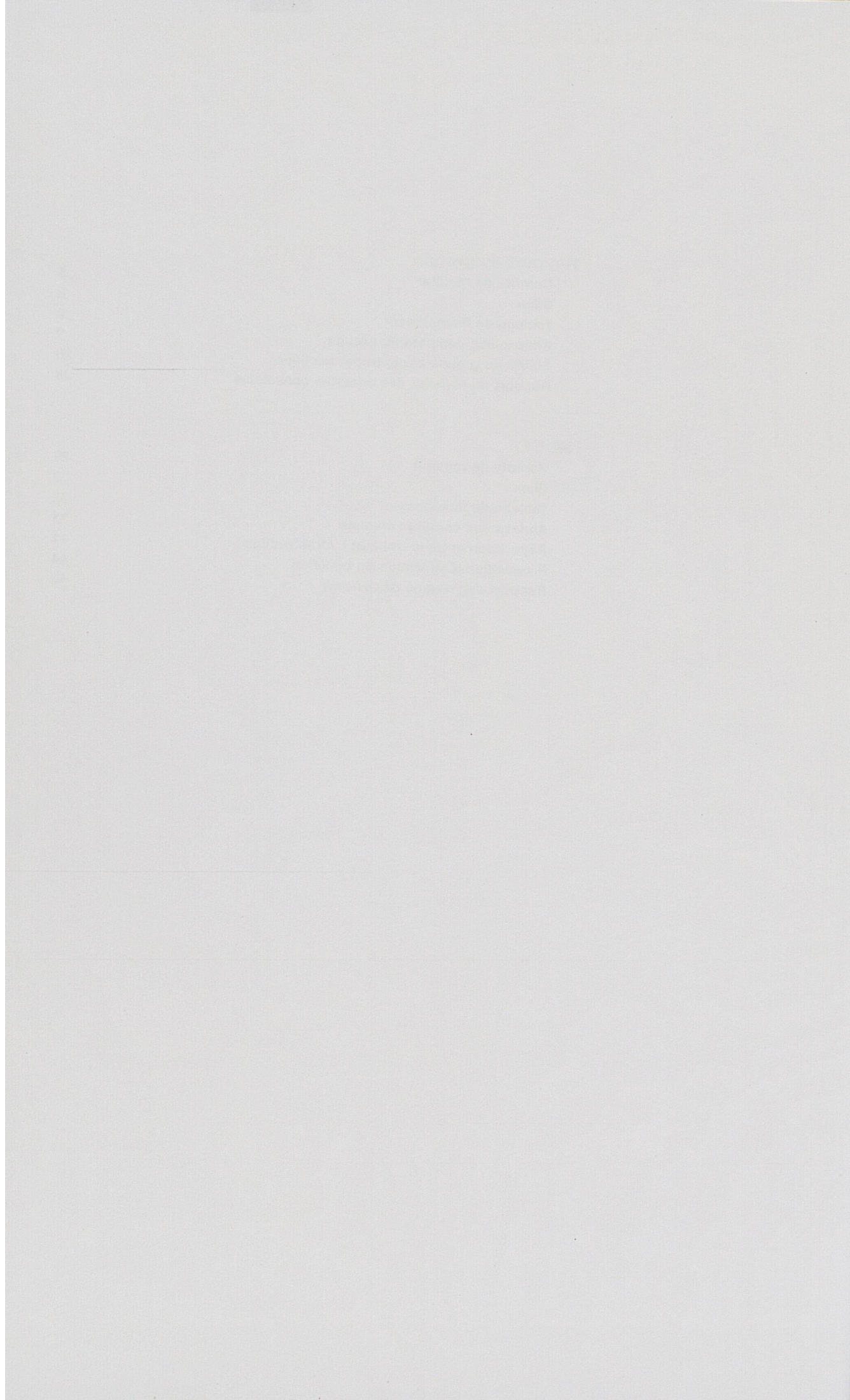


Rapport du groupe

Compte de résultat	5
Bilan	6
Tableau de financement	8
Annexe aux comptes du groupe	9
Société du groupe et contreparties liées	26
Rapport du réviseur des comptes consolidés	28

SA CFF

Compte de résultat	29
Bilan	30
Tableau de financement	32
Annexe aux comptes annuels	33
Répartition entre le trafic et l'infrastructure	41
Proposition d'utilisation du bénéfice	44
Rapport de l'organe de révision	45



	Annexe	1999 En M CHF
Produits d'exploitation		
Produits du trafic	2	3 427,0
Produits résultant de la location d'immeubles		245,0
Produits accessoires	3	484,6
Autres produits		7,4
Prestations propres	4	382,6
Prestations de la Confédération	5	1 273,0
Déductions sur les produits		-63,5
Total produits d'exploitation		5 756,1
Charges d'exploitation		
Charges de matières		-306,4
Charges de personnel	6	-2 996,3
Autres charges d'exploitation	7	-906,2
Amortissements	8	-852,3
Charges d'investissement non activées		-304,2
Application d'un taux forfaitaire/ Réduction de TVA déductible	9	-86,9
Total charges d'exploitation		-5 452,3
Résultat d'exploitation		303,8
Produits financiers	10	105,8
Charges financières	11	-204,8
Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés		41,3
Produits exceptionnels	12	83,5
Charges exceptionnelles	12	-209,5
Bénéfice avant impôts		120,1
Charges d'impôts	13	-1,6
Intérêts minoritaires		-0,5
Bénéfice du groupe		118,0

L'annexe est un élément constitutif des comptes du groupe.

Actifs

	Annexe	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
Actifs circulants			
Liquidités	14	1 268,1	1 131,3
Placements à court terme/Titres	15	44,5	149,5
Créances résultant de ventes et de prestations de services	16	400,5	338,1
Autres créances		28,4	101,4
Travaux en cours pour tiers		32,8	10,9
Actifs de régularisation		74,4	118,4
Total actifs circulants		1 848,7	1 849,6
Actifs immobilisés			
Immobilisations financières	17	5 863,3	6 740,6
Matériel et pièces de rechange à usage propre	18	219,3	276,0
Immobilisations corporelles	19	15 479,8	15 507,0
Infrastructures en construction	19	5 296,4	4 729,0
Immobilisations incorporelles	20	33,5	36,7
Total actifs immobilisés		26 892,3	27 289,3
Total actifs		28 741,0	29 138,9

L'annexe est un élément constitutif des comptes du groupe.

Passifs

	Annexe	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
Dettes			
Dettes financières à court terme	21	214,2	114,0
Dettes résultant d'achats et de prestations de services		668,7	496,3
Autres dettes à court terme		191,8	412,9
Passifs de régularisation	22	644,9	664,2
Provisions à court terme	23	111,0	352,8
Total dettes à court terme		1 830,6	2 040,2
Dettes financières à long terme	24	4 005,6	4 075,1
Autres dettes à long terme	25	10 242,3	10 506,3
Provisions à long terme	26	1 451,4	1 424,5
Impôts latents		2,0	2,0
Total dettes à long terme		15 701,3	16 007,9
Total dettes		17 531,9	18 048,1
Intérêts minoritaires		12,4	12,1
Capitaux propres			
Capital-actions	27	9 000,0	9 000,0
Réserves provenant de primes	27	2 078,7	2 078,7
Réserves provenant de bénéfices	27	118,0	0,0
Total capitaux propres		11 196,7	11 078,7
Total passifs		28 741,0	29 138,9

L'annexe est un élément constitutif des comptes du groupe.

Tableau de financement

	1999 En M CHF
Bénéfice net	118,0
Amortissements sur actifs immobilisés	852,3
Charges d'investissement non activées	304,2
Variation des provisions à long terme	26,9
Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés	-41,3
Prestations propres activées	-382,6
Cash-flow	877,5
Diminution des titres	105,0
Augmentation des créances résultant de ventes et de prestations de services	-62,4
Diminution des autres actifs circulants	95,1
Diminution des dettes à court terme	-309,8
Flux de fonds relatifs à l'exploitation	705,4
Achat d'immobilisations financières	-36,9
Vente d'immobilisations financières	913,8
Variation de matériel et des pièces de rechange à usage propre	141,1
Investissements immobilisations corporelles	-1 494,5
Désinvestissements immobilisations corporelles	141,7
Flux de fonds relatifs aux investissements	-334,8
Dettes financières à court terme	
Augmentation des dettes	188,8
Diminution des dettes	-88,6
Dettes financières à long terme	
Augmentation des dettes	95,1
Diminution des dettes	-164,7
Autres dettes à long terme	
Augmentation des dettes	744,8
Diminution des dettes	-1 008,9
Dividendes aux intérêts minoritaires	-0,3
Flux de fonds relatifs aux opérations financières	-233,8
Variation des flux	136,8
Liquidités au 1 ^{er} janvier	1 131,3
Liquidités au 31 décembre	1 268,1
Variation des liquidités	136,8

Annexe aux comptes du groupe

Principes de consolidation

→ Généralités

Les principes appliqués en matière de présentation des comptes satisfont aux exigences du droit suisse des sociétés anonymes et des recommandations relatives à la présentation des comptes en Suisse (RPC). Ils donnent une image fidèle (true and fair view) des comptes annuels consolidés.

→ Date de clôture

L'exercice compte 12 mois pour toutes les sociétés. Exception faite de la Kraftwerk Ruppertswil-Auenstein AG (clôture au 30 septembre), l'exercice comptable de toutes les unités incluses est identique à l'année civile.

→ Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés englobent les comptes annuels des Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) et de toutes les sociétés dans lesquelles les CFF détiennent, directement ou indirectement, la majorité des voix.

La participation de 100% à la Alp-Transit Gotthard AG n'est pas consolidée, mais prise en compte selon la méthode de mise en équivalence. En effet, un accord passé entre la CFF SA et la Confédération confère, dans ce cas, une influence prépondérante à cette dernière et le critère de la direction unique n'est donc pas rempli.

Les sociétés constituant le périmètre de consolidation sont indiquées à la page 26.

→ Méthode de consolidation

La méthode de l'intégrale globale est appliquée à toutes les sociétés auxquelles la CFF SA participe, directement ou indirectement, pour plus de 50%. Les actifs et les passifs ainsi que les produits et les charges sont saisis à 100%; la part de tiers aux capitaux propres et au résultat figure séparément.

La consolidation du capital s'effectue selon la méthode purchase. Les actifs et les passifs internes au groupe ainsi que les produits et les charges sont compensés réciproquement. Les profits non réalisés découlant des transactions entre sociétés consolidées sont éliminés.

Les contreparties liées, c'est-à-dire toutes les sociétés dans lesquelles la CFF SA détient une participation de 20% à 50% des voix, sont prises en compte selon la méthode de mise en équivalence.

→ Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires indiqués correspondent à la somme des intérêts minoritaires relatifs à l'ensemble des sociétés concernées.

→ Conversion des monnaies étrangères

A l'exception de la S-Rail Europe GmbH, Singen, fondée fin décembre 1999, toutes les sociétés du groupe établissent leurs comptes annuels en francs suisses. Les bilans libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours du jour de clôture, les comptes de résultat, au cours annuel moyen. La différence résultant de la conversion est portée au débit ou au

crédit des réserves du groupe et n'intervient pas au niveau du compte de résultat. Les gains et les pertes de change qui résultent de transactions en monnaies étrangères effectuées par les sociétés du groupe sont affectés au compte de résultat.

→ Goodwill

Lors de la première consolidation, le patrimoine et les dettes d'une société sont évalués selon des principes uniformes (fair value). La différence entre les capitaux propres et le prix d'achat (goodwill) est inscrite à l'actif et généralement amortie de manière linéaire sur cinq ans. Il n'existe aucun goodwill devant être inscrit à l'actif pour des acquisitions faites jusqu'au 31 décembre 1999.

Principes d'évaluation

→ Généralités

Les comptes du groupe sont basés sur les comptes des sociétés du groupe établis selon des principes d'évaluation uniformes. Les exceptions suivantes mises à part, les principes de présentation et d'évaluation satisfont aux RPC:

– Une expertise externe visant à apprécier le domaine Energie dans le cadre du bilan d'ouverture de la CFF SA a révélé la nécessité de réaliser des amortissements exceptionnels sur des installations de production ainsi qu'un besoin global de provisions. La provision pour le domaine énergétique des CFF (neutre au niveau du compte de résultat des CFF, c'est-à-dire à la charge de la Confédération) doit être déterminée à la fin de cette année, après l'introduction d'une nouvelle stratégie dans le contexte d'un marché de l'électricité libéralisé. La perte pour l'an 2000 est inscrite au bilan en date du 31 décembre 1999.

– Une expertise externe a déterminé pour les CFF la nécessité de réaliser une provision de 393 millions de CHF en date du 1^{er} janvier 1999 pour les atteintes à l'environnement. Au vu des grandes incertitudes régnant quant à la détermination de cette provision, il a été convenu avec la Confédération de ne pas créer de provision intégrale dans le bilan d'ouverture, mais d'enregistrer une provision de 110 millions de CHF pour les frais d'assainissement occasionnés de 1999 à 2002. A partir de 2003, d'autres coûts seront pris en charge par la Confédération dans le cadre de la convention sur les prestations.

→ Actifs circulants

Les **liquidités** englobent les avoirs en caisse, en comptes postaux et en comptes bancaires ainsi que les placements financiers réalisables à court terme.

Les titres sont évalués au cours atteint à la fin de l'année.

Les **créances résultant de ventes et de prestations de services** sont portées en compte à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeurs nécessaires. Les risques de solvabilité concrets donnent lieu à des provisions individuelles, les risques latents à des provisions forfaitaires.

→ Actifs immobilisés

Les **stocks** servent presque exclusivement aux besoins de l'entreprise. Ils sont donc comptabilisés au niveau des actifs immobilisés, soit au coût d'acquisition, soit au prix de revient (principe de la valeur la plus basse). Le prix de revient comprend les coûts de matières et les coûts de fabrication particuliers, mais non les majorations de frais généraux. Les risques liés à une durée de stockage particulièrement longue ou à une réduction des possibilités d'utilisation sont pris en compte dans le cadre de corrections de valeur.

Les **immobilisations financières** comprennent les participations non consolidées représentant au moins 20% des voix et comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence ainsi que les autres participations non consolidées comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Les immobilisations

financières comprennent en outre des créances à long terme envers des tiers, envers des contreparties liées et envers l'actionnaire. Celles-ci sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur pour risques de solvabilité concrets.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou au prix de revient, déduction faite des amortissements nécessaires. Les amortissements ont lieu de manière linéaire sur la durée probable d'utilisation. Les durées d'utilisation approximatives sont les suivantes:

Equipements de la technique industrielle ainsi qu'équipement électrotechniques et mécaniques	15 à 25 ans
Instruments, mobilier et outillage	10 ans
Informatique, systèmes de télécommunication	4 à 10 ans
Véhicules	
Locomotives et véhicules moteurs	25 ans
Voitures voyageurs et wagons marchandises	20 ans
Wagons de service	30 ans
Véhicules routiers et autres	10 à 25 ans
Technique ferroviaire	20 à 50 ans
Raccordement, alimentation, évacuation	15 à 25 ans
Ouvrages hydrauliques	80 ans
Bâtiments	50 à 75 ans

Les contrats de leasing, qui, au niveau économique, sont assimilés à l'achat d'un objet (leasing financier), sont comptabilisés au niveau des immobilisations corporelles et amortis sur la même durée que des immobilisations correspondantes. Les dettes résultant de contrats de leasing sont comptabilisées au niveau des dettes financières. Les gains issus des opérations sale and lease-back (leasing financier) donnent lieu à la constitution de provisions dissoutes sur l'ensemble de la durée du contrat.

Les **infrastructures en construction** englobent l'ensemble des coûts accumulés dans le cadre d'un projet. Les coûts non activés sont amortis jusqu'à la fin du projet.

Les **immobilisations incorporelles** englobent les valeurs incorporelles acquises (droits d'utilisation des eaux, droits de passage, autres droits et logiciels). Les amortissements ont lieu de manière linéaire sur la durée d'utilisation.

→ Dettes

Les cotisations à la **prévoyance professionnelle** s'effectuent conformément aux prescriptions de la LPP. Les principales institutions de prévoyance du groupe appliquent le système de la primauté des prestations. Les prestations versées aux collaborateurs assurés sont généralement calculées en pour cent du salaire escompté durant les dernières années qui précèdent le départ en retraite et sont fonction du nombre d'années de service.

La prévoyance professionnelle des employés du groupe CFF est assurée par la Caisse de pensions des CFF, autonome depuis le 1^{er} janvier 1999. En sont exclus une soixantaine de collaborateurs employés auprès de filiales affiliées à d'autres institutions de prévoyance.

L'amortissement, par la Confédération, d'une insuffisance de couverture de 5156 millions de CHF existant à la date d'externalisation est prévu comme suit: en 1999 et 2000, 1000 millions de CHF par an, en 2001, 3156 millions de CHF. Les dettes que ces amortissements impliquent pour la CFF SA sont amorties de manière linéaire d'ici 2004, la Confédération abandonnant le recouvrement des créances. Exception faite des charges financières liées à l'insuffisance de couverture, les transactions de refinancement n'interviennent pas au niveau du compte de résultat de la CFF SA.

Conformément aux RPC 16, l'insuffisance de couverture qui existe au niveau de la Caisse de pensions a donné lieu à la constitution de provisions mentionnées dans les comptes du groupe. L'insuffisance de couverture est calculée annuellement selon la méthode du Projected United Credit (Coût Unitaire Projeté).

Les **autres provisions** sont constituées et dissoutes selon les principes de l'économie commerciale.

Les **impôts latents** concernent uniquement des participations, la CFF SA n'étant pas soumise à l'impôt. Ils tiennent compte de toutes les répercussions fiscales qui découlent des différents principes d'évaluation internes au groupe ou liés au droit commercial ainsi qu'à la fiscalité locale. Les provisions sont constituées selon la comprehensive liability method et, le cas échéant, adaptées en fonction des modifications de la législation fiscale locale.

En application du principe de prudence, les réductions d'impôt sur les pertes fiscales reportées et les crédits d'impôt escomptés ne sont pas pris en compte.

→ Instruments financiers dérivés

Dans le domaine financier, les CFF appliquent une stratégie visant à réduire les risques. Les instruments dérivés servent donc exclusivement à couvrir les opérations de base. Les événements ayant un impact sur le résultat sont comptabilisés. Une évaluation régulière des transactions permet de maintenir le contrôle en ce qui concerne le risque.

Remarques concernant les comptes du groupe

1 Modification du périmètre de consolidation

Depuis la première consolidation, au 1^{er} janvier 1999, le périmètre de consolidation a subi les modifications suivantes.

Entrées:

- ChemOil Logistics AG, Bâle: en avril 1999, la CFF SA a pris une participation de 51% à la nouvelle société.
- RailAway AG, Lucerne: en octobre 1999, la CFF SA a pris une participation de 100% à la nouvelle société.
- S-Rail Europe GmbH, Singen: en décembre 1999, la CFF SA a pris une participation de 75% à la nouvelle société.

Sorties:

- BEAG AG, Bâle: la société est en liquidation.

1999
En M CHF

2 Produits du trafic

Trafic voyageurs	1 608,0
Trafic marchandises	1 012,8
Prestations ferroviaires	113,8
Infrastructure	9,5
Indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional	557,9
Indemnités compensatoires liées au feroutage	125,0

Total produits du trafic **3 427,0**

1999
En M CHF

3 Produits accessoires

Personnel détaché	14,3
Prestations de services pour tiers	52,8
Travaux effectués pour des tiers ainsi que travaux de maintenance et d'entretien	53,2
Produits résultant de la location	41,2
Ventes d'énergie	96,8
Opérations de change	38,8
Commissions	86,3
Matériel et imprimés	42,8
Taxes	15,2
Participations financières	27,5
Autres produits accessoires	15,7

Total produits accessoires **484,6**

1999
En M CHF**4 Prestations propres**

Investissements	298,3
Etablissement de stocks	84,3

Total prestations propres	382,6
----------------------------------	--------------

1999
En M CHF**5 Prestations de la Confédération**

Contributions au maintien de la substance de l'infrastructure	711,0
Contributions à l'exploitation de l'infrastructure	562,0

Total prestations de la Confédération	1 273,0
--	----------------

Les contributions au maintien de la substance couvrent les amortissements sur les infrastructures existantes ainsi que sur les investissements non activés concernant de nouvelles infrastructures.

1999
En M CHF**6 Charges de personnel**

Charges de personnel	2 420,0
Charges sociales	532,8
Autres charges de personnel	43,5

Total charges de personnel	2 996,3
-----------------------------------	----------------

Les charges sociales comprennent, outre les cotisations usuelles, les charges financières de 200,7 millions de CHF liées à l'insuffisance de couverture présentée par la Caisse de pensions des CFF. Le refinancement de cette insuffisance d'ici l'an 2001 implique une réduction constante de ces charges financières.

1999
En M CHF**7 Autres charges d'exploitation**

Loyers pour immobilisations corporelles	19,6
Entretien, réparations et remplacement d'installations par des tiers	147,8
Charges de véhicules	64,4
Assurances-choses, droits, taxes	63,5
Charges d'énergie, évacuation des déchets	189,6
Charges d'administration et d'informatique	119,6
Publicité	22,3
Autres charges d'exploitation	41,3
Charges pour prestations fournies par des tiers	238,1

Total autres charges d'exploitation	906,2
--	--------------

1999
En M CHF

8 Amortissements

Dépréciations sur participations	0,8
Amortissements sur immobilisations corporelles	849,3
Amortissements sur immobilisations incorporelles	2,2

Total amortissements **852,3**

9 Application d'un taux forfaitaire/Réduction de la TVA déductible

Cette position est liée aux dispositions appliquées, en matière de TVA, aux entreprises de transports publics. La CFF SA ne profite pas d'une réduction de la TVA déductible, mais verse sur le chiffre d'affaires un impôt de 2,7%. Etant donné que les prestations de la Confédération et les indemnités compensatoires couvrent cet impôt, celui-ci n'a pas d'impact sur le compte de résultat.

1999
En M CHF

10 Produits financiers

Produits financiers des liquidités, des titres et des placements auprès de tiers	42,5
Produits financiers sur participations à des contreparties liées	4,0
Produits financiers sur créances envers des contreparties liées	28,2
Autres produits financiers	31,1

Total produits financiers **105,8**

1999
En M CHF

11 Charges financières

Charges financières pour financement par des tiers	186,9
Charges financières pour financement par l'actionnaire	9,3
Autres charges financières	8,6

Total charges financières **204,8**

1999
En M CHF**12 Résultat exceptionnel**

Produits exceptionnels	83,5
Charges exceptionnelles	-209,5

Total résultat exceptionnel	-126,0
------------------------------------	---------------

Les produits exceptionnels englobent, notamment, la dissolution des provisions pour charges d'électricité (40 millions de CHF).

Les charges exceptionnelles sont avant tout liées à la constitution de provisions relatives aux frais de restructuration découlant de la joint-venture entre les FS et la CFF SA (120 millions de CHF), à l'augmentation des provisions pour assurances (51,6 millions de CHF) et à d'autres charges ne pouvant être comptabilisées au niveau des charges d'exploitation.

1999
En M CHF**13 Charges d'impôts**

Impôts courants sur les bénéficiaires et le capital	1,6
Impôts latents sur les bénéficiaires	0,0

Total charges d'impôts	1,6
-------------------------------	------------

Conformément à l'art. 21 de la loi du 20 mars 1998 sur les Chemins de fer fédéraux, la CFF SA est exonérée d'impôts. Les sociétés auxquelles la CFF SA participe sont, par contre, soumises à l'impôt.

31.12.1999
En M CHF1.1.1999
En M CHF**14 Liquidités**

Caisse	43,2	31,2
Poste	3,0	20,9
Banques	56,2	294,6
Dépôts à terme	1 163,5	781,3
Comptes d'attente	2,2	3,3

Total liquidités	1 268,1	1 131,3
-------------------------	----------------	----------------

Conformément à la loi sur les finances de la Confédération, l'Administration fédérale des finances (AFF) effectue une grande partie des transactions financières de la CFF SA. Etant donné que les avoirs en comptes courants (14,5 millions de CHF) et les dépôts à terme (970 millions de CHF) détenus par l'Administration fédérale des finances au jour d'établissement du bilan jouent un rôle important lorsqu'il s'agit d'apprécier la liquidité, ceux-ci sont comptabilisés dans la position adéquate au niveau des liquidités.

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
15 Placements à court terme/Titres		
Titres réalisables à court terme	4,3	54,9
Autres placements à court terme	40,2	94,6
Total placements à court terme/Titres	44,5	149,5

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
16 Créances résultant de ventes et de prestations de services		
Créances résultant de ventes et de prestations de services		
envers des tiers	423,6	340,5
envers des contreparties liées	2,8	24,8
Provisions pour pertes	-25,9	-27,2
Total créances résultant de ventes et de prestations de services	400,5	338,1

Annexe aux comptes du groupe

	Titres à long terme En M CHF	Participations aux contreparties liées En M CHF	Autres participations En M CHF	Créances à long terme envers des tiers En M CHF	Créances à long terme envers des contreparties liées En M CHF	Créances à long terme envers l'actionnaire En M CHF	Total En M CHF
17 Immobilisations financières							
Coût d'acquisition							
Etat au 1.1.1999	349,8	106,8	132,0	571,8	463,8	5 156,8	6 781,0
Augmentation	0,0	2,6	1,4	20,5	12,4	0,0	36,9
Diminution	-48,4	0,0	-0,1	-8,9	-6,0	-850,0	-913,4
Transferts	0,0	0,0	0,8	0,0	0,0	0,0	0,8
Etat au 31.12.1999	301,4	109,4	134,1	583,4	470,2	4 306,8	5 905,3
Amortissements cumulés							
Etat au 1.1.1999	0,0	0,0	-8,9	-31,5	0,0	0,0	-40,4
Augmentation	0,0	-0,2	-0,6	0,0	0,0	0,0	-0,8
Diminution	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Transferts	0,0	0,0	-0,8	0,0	0,0	0,0	-0,8
Etat au 31.12.1999	0,0	-0,2	-10,3	-31,5	0,0	0,0	-42,0
Valeur comptable nette							
au 31.12.1999	301,4	109,2	123,8	551,9	470,2	4 306,8	5 863,3

La diminution des créances à long terme envers l'actionnaire est liée aux modalités de paiement convenues dans le cadre du refinancement de l'insuffisance de couverture qui existe au niveau de la Caisse de pensions des CFF (voir remarque 25).

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
18 Matériel et pièces de rechange à usage propre		
Stocks	350,6	437,8
Acomptes sur stocks	0,6	0,4
Corrections de valeur	-131,9	-162,2
Total matériel et pièces de rechange à usage propre	219,3	276,0

	Véhicules (contrats de leasing compris) En M CHF	Infrastruc- ture/Super- structure/ Technique ferroviaire En M CH	Autres immob. corporelles En M CH	Terrains En M CH	Bâtiments En M CH	Total immob. corporelles En M CH	Infrastruc- tures en construction En M CH	Total immob. corporelles et infra- structures en construction En M CH
19 Infrastructures en construction et immobilisations corporelles								
Coût d'acquisition								
Etat au 1.1.1999	9 751,2	9 856,5	4 514,8	1 502,8	3 189,7	28 815,0	5 593,7	34 408,7
Investissements infra- structures en construction	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 776,5	1 776,5
Investissements immobi- lisations corporelles	0,1	4,5	2,0	0,0	9,4	16,0	0,0	16,0
Diminution infrastructures en construction/ Augmentation immobi- lisations corporelles	420,9	980,3	324,2	35,1	320,1	2 080,6	-2 405,1	-324,5
Diminution immobi- lisations corporelles	-251,7	-49,2	-176,8	-19,8	-25,7	-523,2	0,0	-523,2
Transferts	-0,6	-621,0	-261,4	-35,8	-268,1	-1 186,9	1 185,5	-1,4
Etat au 31.12.1999	9 919,9	10 171,1	4 402,8	1 482,3	3 225,4	29 201,5	6 150,6	35 352,1
dont contrats de leasing	1 487,2					1 487,2		1 487,2
Amortissements cumulés								
Etat au 1.1.1999	-5 722,0	-3 202,9	-2 923,8	-19,7	-1 439,6	-13 308,0	-864,7	-14 172,7
Augmentation	-324,0	-304,6	-115,9	0,0	-56,5	-801,0	0,0	-801,0
Diminution	226,9	29,1	121,2	0,0	8,0	385,2	10,5	395,7
Transferts	-2,6	0,0	0,4	0,0	4,3	2,1	0,0	2,1
Etat au 31.12.1999	-5 821,7	-3 478,4	-2 918,1	-19,7	-1 483,8	-13 721,7	-854,2	-14 575,9
dont contrats de leasing	-360,1					-360,1		-360,1
Valeur comptable nette								
au 31.12.1999	4 098,2	6 692,7	1 484,7	1 462,6	1 741,6	15 479,8	5 296,4	20 776,2
dont contrats de leasing	1 127,1					1 127,1		1 127,1

Le compte Autres immobilisations corporelles englobe l'ensemble des équipements, l'informatique et les systèmes de télécommunication ainsi que les systèmes d'alimentation et d'évacuation. Pour l'exercice sous revue, les amortissements sur les véhicules faisant l'objet d'un contrat de leasing s'élèvent à 62,5 millions de CHF.

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
20 Immobilisations incorporelles		
Immobilisations incorporelles	50,4	51,8
Amortissements	-16,9	-15,1
Total immobilisations incorporelles	33,5	36,7

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
21 Dettes financières à court terme		
Dettes bancaires à court terme	3,7	9,3
Dettes financières envers des tiers	179,1	21,7
Dettes financières envers la Caisse de pensions	31,4	83,0
Total dettes financières à court terme	214,2	114,0

L'augmentation des dettes financières à court terme est due à des emprunts obligataires émis par la Kraftwerk Amsteg AG (150 millions de CHF) et la Etzelwerk AG (15 millions de CHF) et qui arrivent à échéance en l'an 2000.

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
22 Passifs de régularisation		
Titres de transport	286,3	275,4
Vacances et heures supplémentaires	61,2	55,6
Charges financières	83,8	68,1
Autres	213,6	265,1
Total passifs de régularisation	644,9	664,2

Concernant les titres de transport, la régularisation porte principalement sur les abonnements généraux, les abonnements demi-tarifs et les abonnements de parcours. Elle ne porte pas sur les titres de transport usuels.

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
23 Provisions à court terme		
Charges d'électricité	65,0	40,0
Opérations de dépollution	10,0	10,0
Provisions à court terme pour impôts	0,4	11,8
Préretraites 1999	0,0	172,4
Insuffisance de couverture de la Caisse de pensions	0,0	58,3
Autres provisions à court terme	35,6	60,3
Total provisions à court terme	111,0	352,8

La diminution des provisions à court terme est essentiellement due à la campagne de mise en préretraite achevée en 1999. De plus, il y a eu, concernant les charges d'électricité, dissolution de provisions pour un montant de 40 millions de CHF. Le montant de 65 millions de CHF a été transféré des provisions à long terme vers les provisions à court terme.

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
24 Dettes financières à long terme		
Dettes bancaires	427,8	377,9
Dettes résultant de contrats de leasing	1 841,8	1 783,0
Dettes hypothécaires	7,4	7,6
Emprunts par obligations	300,0	465,0
Caisse du personnel	1 428,6	1 441,6
Total dettes financières à long terme	4 005,6	4 075,1

Les emprunts obligataires émis par la Etzelwerk AG (15 millions de CHF) et la Kraftwerk Amsteg AG (150 millions de CHF) arrivent à échéance en l'an 2000 et sont comptabilisés au niveau des dettes financières à court terme. Etant donné que les intérêts liés aux contrats de leasing sont partiellement capitalisés, les dettes résultant de contrats de leasing ont augmenté.

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
25 Autres dettes à long terme		
Emprunts à long terme à des tiers	12,9	16,7
Dettes envers des contreparties liées	0,0	5,0
Dettes envers l'actionnaire (Confédération)	6 072,6	5 327,8
Dettes envers des institutions de prévoyance	4 156,8	5 156,8
Total autres dettes à long terme	10 242,3	10 506,3

Les dettes envers l'actionnaire (Confédération) se présentent comme suit:

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
Prêts à taux variable	3 389,0	3 328,0
Prêts liés au refinancement de la Caisse de pensions des CFF	120,6	0,0
Prêts du fonds destiné aux grands projets ferroviaires	242,9	102,1
Prêts à taux variable du fonds destiné aux grands projets ferroviaires	2 320,1	1 897,7
Total	6 072,6	5 327,8

Le projet Rail 2000 est financé grâce à des prêts octroyés par le fonds destiné aux grands projets ferroviaires. Pour ces prêts, les taux varient entre 2,75 et 3,75%.

La diminution des dettes envers les institutions de prévoyance reflète le refinancement de la Caisse de pensions des CFF. Conformément au plan de refinancement, la Confédération a, durant l'exercice sous revue, renoncé à un avoir de 850 millions de CHF (voir remarque 17).

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
26 Provisions à long terme		
Engagements de prévoyance (RPC 16)	650,0	650,0
Entretien du matériel roulant	117,3	124,4
Frais de restructuration pour joint-venture entre FS et CFF SA	120,0	0,0
Opérations de dépollution	100,0	100,0
Charges d'électricité	0,0	65,0
Autres provisions à long terme	464,1	485,1
Total provisions à long terme	1 451,4	1 424,5

Les provisions pour l'entretien du matériel roulant permettent de couvrir le surcroît de charges occasionné par l'assainissement des véhicules lié à des dispositions légales (par exemple dans le cadre de la protection de l'environnement). Les frais de restructuration liés à la joint-venture seront occasionnés dans les une à trois années à venir. Les opérations de dépollution ont été engagées vers la fin de l'exercice. Les provisions ne serviront donc qu'à partir de l'an 2000. Les provisions pour charges d'électricité ont été transférées dans les provisions à court terme. Les autres provisions à long terme ont été constituées à partir de produits issus de la vente de droits portant sur la pose de câbles et de produits issus de transactions US-lease (138,5 millions de CHF). D'autre part, elles englobent des provisions destinées à financer le démontage d'infrastructures (50,4 millions de CHF) et d'autres provisions nécessaires à l'entreprise.

Prévoyance professionnelle

Pour calculer les engagements de prévoyance, il a été tenu compte des paramètres suivants:

	1999 %
Taux d'escompte	5,0
Evolution des salaires	2,5
Evolution des rentes	1,0
Rendement escompté sur la fortune	5,0

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
Situation financière concernant les engagements de prévoyance		
Fortune de l'institution de prévoyance	13 102,0	12 786,0
Engagements	-13 682,0	-13 436,0
Total insuffisance de couverture	-580,0	-650,0

Durant l'exercice sous revue, l'insuffisance de couverture a été réduite de 70 millions de CHF. Toutefois, tant que les engagements de prévoyance évolueront dans la marge prévue par les RPC 16, ils ne seront pas comptabilisés au niveau du compte de résultat.

	1999 En M CHF
Charges annuelles nettes liées aux pensions	
Charges de prévoyance annuelles (service cost)	198,0
Charges financières liées aux engagements de prévoyance (PBO)	684,0
Rendement escompté sur la fortune	-655,0
Total charges annuelles liées aux pensions	227,0

	Capital- actions En M CHF	Réserves provenant de primes Agio En M CHF	Réserves provenant de bénéfices En M CHF	Total En M CHF
27 Evolution des capitaux propres				
Etat au 01.01.1999	9 000,0	2 078,7	0,0	11 078,7
Bénéfice du groupe	0,0	0,0	118,0	118,0
Résultat à verser	0,0	0,0	0,0	0,0
Etat au 31.12.1999	9 000,0	2 078,7	118,0	11 196,7

Le capital-actions est réparti sur 180 millions d'actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 50 chacune.

28 Remarques d'ordre juridique

(dans la mesure où elles n'ont pas été mentionnées au préalable)

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
28.1 Cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers		
Cautionnements et garanties	173,0	179,8
Engagements résultant du capital-actions non libéré	110,1	110,1
Total	283,1	289,9

La CFF SA participe, en outre, à plusieurs sociétés simples à responsabilité solidaire.

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
28.2 Actifs mis en gage		
Valeur comptable des actifs mis en gage	14,1	14,2
Total	14,1	14,2

28.3 Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles

Les valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles correspondent à la valeur de remplacement de ces immobilisations ou à leur valeur à l'état neuf.

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
28.4 Dettes envers des institutions de prévoyance professionnelle		
Dettes à court terme	41,1	187,7
Dettes à long terme	4 156,8	5 156,8
Total	4 197,9	5 344,5

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
28.5 Emprunts obligataires		
Emprunt Etzelwerk AG 6,750% 1992-2000	15,0	15,0
Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 4,625% 1993-2003	100,0	100,0
Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 5,250% 1995-2000	150,0	150,0
Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 4,375% 1996-2006	150,0	150,0
Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 3,500% 1998-2007	50,0	50,0
Total	465,0	465,0

29 Parties liées

La Confédération détient la totalité des actions de la CFF SA. En 1999, l'actionnaire a versé à la CFF SA des indemnités compensatoires pour un montant de 1798,7 millions de CHF. Ce montant est constitué comme suit:

	1999 En M CHF
Contributions au maintien de la substance de l'infrastructure	711,0
Contribution d'exploitation de l'infrastructure	562,0
Contributions à l'exploitation de l'infrastructure	400,7
Indemnités compensatoires liées au ferroutage	125,0
Total	1 798,7

30 Instruments financiers

Différents contrats à terme permettent de couvrir les engagements découlant des transactions US-lease. Alors que le montant inscrit au bilan est de 189,5 millions d'USD, le prix du marché se monte à 194,6 millions d'USD.

Au jour d'établissement du bilan, les risques de change étaient couverts par les instruments dérivés suivants:

	Valeurs contractuelles En M CHF	31.12.1999 Valeur de remplacement	
		positive En M CHF	négative En M CHF
Contrats à terme	64,1	0,3	0,7
Options	49,9	0,2	1,2
Total	114,0	0,5	1,9

31 Répartition

L'activité commerciale des CFF consiste principalement à fournir des prestations de services dans le domaine du trafic et de l'infrastructure ferroviaires. La CFF SA possède un impact majeur concernant la répartition. En effet, les prestations des autres sociétés du groupe sont, en grande partie, exécutées pour le compte de la CFF SA et sont donc éliminées dans le cadre de la consolidation. L'activité commerciale porte de façon prépondérante sur la Suisse, considérée comme une entité géographique. Etant donné cette situation, les détails concernant la répartition sont fournis en annexe aux comptes de la CFF SA (voir pages 41).

32 Evénements survenus après la clôture du bilan

Entre la date d'établissement du bilan et la date d'établissement du rapport de l'organe de révision, il ne s'est produit aucun événement devant être rendu public.

Sociétés du groupe et contreparties liées

Sociétés du groupe et contreparties liées

		Capital- actions millions	Participation CFF millions	%	
Raison sociale					
Usines électriques					
Etzelwerk AG, Einsiedeln	CHF	20,00	20,00	100,00	V
Kraftwerk Amsteg AG, Amsteg	CHF	80,00	72,00	90,00	V
Kraftwerk Rapperswil-Auenstein AG, Aarau	CHF	12,00	6,60	55,00	V
Kraftwerk Wassen AG, Wassen	CHF	16,00	8,00	50,00	E
Kraftwerk Göschenen AG, Göschenen	CHF	60,00	24,00	40,00	E
ENAG Energiefinanzierungs AG, Schwyz	CHF	100,00	20,00	20,00	E
Entrepôts et installations de manutention					
Silo AG Brunnen, Brunnen	CHF	0,65	0,35	53,85	V
Cargo Service Center Aarau AG, Aarau	CHF	5,00	2,00	40,00	E
Umschlags AG, Bâle	CHF	6,00	2,12	35,33	E
Cargo Service Center St. Margrethen AG, St. Margrethen	CHF	2,40	0,82	34,00	E
Terzag Terminal Zürich AG, Zurich	CHF	0,20	0,06	30,00	E
Cargo Service Center Basel AG, Bâle	CHF	3,00	0,90	30,00	E
CTG-AMT Genève-La Praille SA, Lancy	CHF	0,20	0,05	25,00	E
Lasag Schaffhausen, Schaffhouse	CHF	2,85	0,58	20,18	E
Immeubles et parkings					
Immobilien-gesellschaft Casa Nostra AG, Berne	CHF	0,05	0,05	100,00	V
Parking Simplon-Gare SA Lausanne, Lausanne	CHF	2,20	1,10	50,05	V
Parking de la Gare de Neuchâtel S.A., Neuchâtel	CHF	0,10	0,05	50,00	E
Grosse Schanze AG, Berne	CHF	3,20	1,00	31,25	E
I.B.O. Immobilien-gesellschaft Bahnhof Ost AG, Bâle	CHF	3,00	0,75	25,00	E
Tiefgarage Bahnhofplatz AG, Lucerne	CHF	3,25	0,75	23,08	E
Parking de la Place de Cornavin SA, Genève	CHF	10,00	2,00	20,00	E
Services frigorifiques					
Frigosuisse SA, Bâle	CHF	1,30	0,45	34,62	E
SGF, Genève	CHF	1,77	0,37	20,95	E
Transporteurs et transitaires					
ChemOil Logistics AG, Bâle	CHF	0,25	0,13	51,00	V
Cargo Svizzera-Italia Srl, Milan/Chiasso	LIT	190,00	95,00	50,00	E
City Night Line CNL AG, Zurich	CHF	45,60	18,24	40,00	B
Cisalpine SA, Berne	CHF	86,00	34,57	40,20	E
Ferroviasped Holding AG, Grabs	CHF	1,50	0,38	25,00	E
Hupac SA, Chiasso	CHF	20,00	4,77	23,85	E
Termi SA, Chiasso	CHF	0,50	0,10	20,00	E
S-Rail Europe GmbH, Singen	EUR	0,30	0,20	75,00	V

		Capital- actions millions	Participation CFF millions	%	
Raison sociale					
Chemins de fer privés et compagnies de navigation					
Schweizerische Bodensee-Schiffahrtsges. AG, Romanshorn	CHF	4,60	4,43	96,30	V
Tourisme					
RailAway AG, Lucerne	CHF	0,10	0,10	100,00	V
Rail Europe Australasia SNC, Paris	FRF	6,00	3,00	50,00	E
SwissAccessGroup AG, St-Gall	CHF	0,40	0,10	25,00	E
Informatique					
Elca informatique SA, Lausanne	CHF	0,80	0,19	24,00	E
Divers					
AlpTransit Gotthard AG, Lucerne	CHF	5,00	5,00	100,00	E

Saisie:

V = intégration globale

E = pris en compte selon la méthode de mise en équivalence

B = pris en compte à la valeur comptable

→ à l'Assemblée générale des actionnaires des Chemins de fer fédéraux suisses CFF Berne

En notre qualité de réviseur des comptes consolidés, nous avons vérifié les comptes consolidés (bilan, compte de profits et pertes, tableau de financement et annexe) des Chemins de fer fédéraux suisses CFF pour l'exercice arrêté au 31 décembre 1999.

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes consolidés et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes consolidés et les indications figurant dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC), et sont conformes à la loi avec les restrictions suivantes:

– Une expertise externe visant à apprécier le domaine Energie dans le cadre du bilan d'ouverture de la CFF SA a révélé la nécessité de réaliser des amortissements exceptionnels sur des installations de production ainsi qu'un besoin global de provisions. La provision pour le domaine énergétique des CFF (neutre au niveau des comptes de profits et pertes des CFF, c.-à-d. à la charge de la Confédération) doit être déterminée à la fin de cette année, après l'introduction d'une nouvelle stratégie dans le contexte d'un marché de l'électricité libéralisé. La perte pour l'an 2000 est inscrite au bilan en date du 31 décembre 1999.

– Une expertise externe a déterminé pour les CFF la nécessité de réaliser une provision de CHF 393 millions en date du 1er janvier 1999 pour les atteintes à l'environnement. Au vu des grandes incertitudes régnant quant à la détermination de cette provision, il a été convenu avec la Confédération de ne pas créer de provision intégrale dans le bilan d'ouverture, mais d'enregistrer une provision de CHF 110 millions pour les frais d'assainissement occasionnés de 1999 à 2002. A partir de 2003, d'autres coûts seront pris en charge par la confédération dans le cadre de la convention sur les prestations.

En dépit des restrictions susmentionnées, nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis étant donné que la Confédération supporte les répercussions financières des provisions faisant défaut.

Nous signalons par ailleurs que la participation de 100% dans la Alp-Transit Gotthard AG n'a pas été imputée de manière consolidée, mais selon la méthode de mise en équivalence. En ce qui concerne cette participation, l'influence de la Confédération prédomine en raison d'un accord spécial conclu entre la Confédération helvétique et les CFF. Le critère de la direction uniforme n'est pas rempli.

Berne, le 5 avril 2000
ATAG Ernst & Young SA

Hansueli Käser **Rudolf Mahnig**
Expert-comptable Expert-comptable
diplômé diplômé
(responsable
du mandat)

	Annexe	1999 En M CHF
Produits d'exploitation		
Produits du trafic	1	3 422,4
Produits résultant de la location d'immeubles		242,7
Produits accessoires	2	487,9
Autres produits		7,4
Prestations propres		382,4
Prestations de la Confédération	3	1 273,0
Déductions sur les produits		-64,7
Total produits d'exploitation		5 751,1
Charges d'exploitation		
Charges de matières		-304,0
Charges de personnel	4	-2 990,3
Autres charges d'exploitation	5	-959,8
Amortissements		-830,7
Charges d'investissement non activées		-304,2
Application d'un taux forfaitaire / Réduction de la TVA déductible	6	-86,9
Total charges d'exploitation		-5 475,9
Résultat d'exploitation		275,2
Produits financiers	7	108,3
Charges financières	8	-178,5
Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés		41,1
Produits exceptionnels		83,1
Charges exceptionnelles		-208,9
Bénéfice avant impôts		120,3
Charges d'impôts	9	0,0
Bénéfice de l'exercice		120,3

Actifs

	Annexe	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
Actifs circulants			
Liquidités		1 265,7	1 129,5
Placements à court terme/Titres		43,8	148,6
Créances résultant de ventes et de prestations de services	10	400,1	337,9
Autres créances		5,6	49,0
Travaux en cours pour tiers		32,7	37,5
Actifs de régularisation		69,7	113,0
Total actifs circulants		1 817,6	1 815,5
Actifs immobilisés			
Immobilisations financières	11	5 907,6	6 827,7
Matériel et pièces de rechange à usage propre		218,9	249,0
Immobilisations corporelles	12	14 825,2	14 828,1
Infrastructures en construction	12	5 291,0	4 721,9
Immobilisations incorporelles		25,9	31,2
Total actifs immobilisés		26 268,6	26 657,9
Total actifs		28 086,2	28 473,4

Passifs

	Annexe	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
Dettes			
Dettes financières à court terme		39,3	77,0
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	13	667,4	495,6
Autres dettes à court terme		190,3	412,1
Passifs de régularisation	14	629,7	648,1
Provisions à court terme		104,8	342,2
Total dettes à court terme		1 631,5	1 975,0
Dettes financières à long terme	15	3 620,2	3 547,5
Autres dettes à long terme	16	10 238,3	10 500,5
Provisions à long terme	17	1 475,9	1 450,4
Total dettes à long terme		15 334,4	15 498,4
Total dettes		16 965,9	17 473,4
Capitaux propres			
Capital-actions		9 000,0	9 000,0
Réserves légales		2 000,0	2 000,0
Bénéfice résultant du bilan		120,3	0,0
Total capitaux propres		11 120,3	11 000,0
Total passifs		28 086,2	28 473,4

Tableau de financement

	1999 En M CHF
Bénéfice de l'exercice	120,3
Amortissements bruts sur actifs immobilisés	837,0
Charges d'investissement brutes non activées	314,7
Variation des provisions à long terme	25,5
Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés	-41,1
Prestations propres activées	-382,4
Cash-flow	874,0
Diminution des titres	104,8
Augmentation des créances résultant de ventes et de prestations de services	-62,2
Diminution des autres actifs circulants	91,5
Diminution des dettes à court terme	-305,8
 Flux de fonds relatifs à l'exploitation	 702,3
 Achat d'immobilisations financières	 -39,3
Vente d'immobilisations financières	954,7
Diminution du matériel et des pièces de rechange à usage propre	114,4
Investissements infrastructures en construction et immobilisations corporelles	-1 472,2
Désinvestissements immobilisations corporelles	103,6
 Flux de fonds relatifs aux investissements	 -338,8
 Dettes financières à court terme	
Augmentation des dettes	31,1
Diminution des dettes	-68,8
Dettes financières à long terme	
Augmentation des dettes	87,1
Diminution des dettes	-14,4
Autres dettes à long terme	
Augmentation des dettes	744,8
Diminution des dettes	-1 007,1
 Flux de fonds relatifs aux opérations financières	 -227,3
 Variation des flux	 136,2
 Liquidités au 1 ^{er} janvier	 1 129,5
Liquidités au 31 décembre	1 265,7
 Variation des liquidités	 136,2

Remarques concernant les comptes annuels

La transformation des CFF en société anonyme de droit public implique, depuis le 1^{er} janvier 1999, la présentation des comptes conformément aux RPC. Le bilan de la CFF SA établi au 1er janvier est conforme aux RPC. Il peut être comparé avec celui établi au 31 décembre 1999. Il a, en revanche, été renoncé à l'adaptation du compte de résultat et du tableau de financement.

	1999 En M CHF
1 Produits du trafic	
Trafic voyageurs	1 603,6
Trafic marchandises	1 012,5
Prestations ferroviaires	113,8
Infrastructure	9,6
Indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional	557,9
Indemnités compensatoires liées au ferroutage	125,0
Total produits du trafic	3 422,4

	1999 En M CHF
2 Produits accessoires	
Personnel détaché	17,9
Prestations de services pour tiers	53,8
Travaux effectués pour des tiers ainsi que travaux de maintenance et d'entretien	50,8
Produits résultant de la location	41,1
Vente d'énergie	92,4
Opérations de change	38,8
Commissions	86,1
Matériel et imprimés	42,9
Taxes	21,5
Participations financières	27,5
Autres produits accessoires	15,1
Total produits accessoires	487,9

	1999 En M CHF
3 Prestations de la Confédération	
Contributions au maintien de la substance de l'infrastructure	711,0
Contributions à l'exploitation de l'infrastructure	562,0
Total prestations de la Confédération	1 273,0

Les contributions au maintien de la substance couvrent les amortissements sur les infrastructures existantes ainsi que sur les investissements non activés concernant de nouvelles infrastructures.

1999
En M CHF**4 Charges de personnel**

Charges de personnel	2 415,7
Charges sociales	531,5
Autres charges de personnel	43,1

Total charges de personnel	2 990,3
-----------------------------------	----------------

Les charges sociales comprennent, outre les cotisations usuelles, les charges financières de 200,7 millions de CHF liées à l'insuffisance de couverture présentée par la Caisse de pensions des CFF. Le refinancement de cette insuffisance d'ici l'an 2001 implique une réduction constante de ces charges financières.

1999
En M CHF**5 Autres charges d'exploitation**

Loyers pour immobilisations corporelles	20,2
Entretien, réparations et remplacement d'installations par des tiers	144,7
Charges de véhicules	64,3
Assurances-choses, droits, taxes	55,6
Charges d'énergie, évacuation des déchets	255,0
Charges d'administration et d'informatique	118,8
Publicité	21,5
Autres charges d'exploitation	41,2
Charges pour prestations fournies par des tiers	238,5

Total autres charges d'exploitation	959,8
--	--------------

6 Application d'un taux forfaitaire/Réduction de la TVA déductible

Cette position est liée aux dispositions appliquées, en matière de TVA, aux entreprises de transports publics. La CFF SA ne profite pas d'une réduction de la TVA déductible, mais verse sur le chiffre d'affaires un impôt de 2,7%. Etant donné que les prestations de la Confédération et les indemnités compensatoires couvrent cet impôt, celui-ci n'a pas d'impact sur le compte de résultat.

1999
En M CHF

7 Produits financiers

Produits financiers des liquidités et des titres	11,3
Produits financiers des placements auprès de tiers	23,8
Produits financiers des placements auprès de sociétés du groupe	3,2
Produits financiers des placements auprès de contreparties liées	33,4
Produits financiers des placements auprès de l'actionnaire	5,5
Autres produits financiers	31,1

Total produits financiers **108,3**

1999
En M CHF

8 Charges financières

Charges financières pour financement par des tiers	144,0
Charges financières pour financement par l'actionnaire	9,2
Charges financières pour financement par des institutions de prévoyance professionnelle	16,7
Autres charges financières	8,6

Total charges financières **178,5**

Les charges financières pour financement par des tiers sont principalement composées par les charges financières pour financement par EUROFIMA.

9 Charges d'impôts

Conformément à l'art. 21 de la loi du 20 mars 1998 sur les Chemins de fer fédéraux, la CFF SA est exonérée d'impôts.

31.12.1999 1.1.1999
En M CHF En M CHF

10 Créances résultant de ventes et de prestations de services

Créances résultant de ventes et de prestations de services		
envers des tiers	422,7	340,4
envers des sociétés du groupe	0,5	24,7
envers des contreparties liées	2,8	0,1
Provisions pour pertes	-25,9	-27,3

Total créances résultant de ventes et de prestations de services **400,1** **337,9**

Outre les créances envers les clients (397 millions de CHF), les créances résultant de ventes et de prestations de services englobent également les créances envers des chemins de fer suisses et étrangers (25,7 millions de CHF).

Annexe aux comptes annuels

	Titres à long terme En M CHF	Participations En M CHF	Créances à long terme envers des tiers En M CHF	Créances à long terme envers des sociétés du groupe En M CHF	Créances à long terme envers des contre- parties liées En M CHF	Créances à long terme envers l'actionnaire En M CHF	Total En M CHF
11 Immobilisations financières							
Coût d'acquisition							
Etat au 1.1.1999	349,8	327,3	571,8	60,2	463,8	5 156,8	6 929,7
Augmentation	0,0	5,7	20,5	0,7	12,4	0,0	39,3
Diminution	-48,4	-0,1	-8,9	-44,0	-6,0	-850,0	-957,4
Transferts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Etat au 31.12.1999	301,4	332,9	583,4	16,9	470,2	4 306,8	6 011,6
Amortissements cumulés							
Etat au 1.1.1999	0,0	-67,6	-31,5	-2,9	0,0	0,0	-102,0
Augmentation	0,0	-5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-5,0
Diminution	0,0	0,1	0,0	2,9	0,0	0,0	3,0
Transferts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Etat au 31.12.1999	0,0	-72,5	-31,5	0,0	0,0	0,0	-104,0
Valeur comptable nette							
au 31.12.1999	301,4	260,4	551,9	16,9	470,2	4 306,8	5 907,6

La diminution des créances à long terme envers l'actionnaire est liée aux modalités de paiement convenues dans le cadre du refinancement de l'insuffisance de couverture qui existe au niveau de la Caisse de pensions des CFF (voir remarque 16).

	Véhicules (contrats de leasing compris) En M CHF	Infrastruc- ture/Super- structure/ Technique ferroviaire En M CH	Autres immob. corporelles En M CH	Terrains En M CH	Bâtiments En M CH	Total immob. corporelles En M CH	Infrastruc- tures en construction En M CH	Total immob. corporelles et infra- structures en construction En M CH
--	---	---	--	---------------------	----------------------	--	--	--

12 Infrastructures en construction et immobilisations corporelles

Coût d'acquisition

Etat au 1.1.1999	9 737,7	9 856,4	3 787,6	1 482,4	3 128,9	27 993,1	5 586,6	33 579,7
Investissements infra- structures en construction	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 772,2	1 772,2
Investissements immobilisations corporelles	0,0	4,5	0,0	0,0	1,9	6,4	0,0	6,4
Diminution infrastructures en construction/ Augmentation immobi- lisations corporelles	420,9	980,3	318,2	35,1	320,1	2 074,5	-2 399,1	-324,6
Diminution immobilisations corporelles	-250,2	-49,2	-158,2	-17,8	-25,7	-501,1	0,0	-501,1
Transferts	-0,6	-621,0	-261,4	-35,8	-268,1	-1 186,9	1 185,5	-1,4
Etat au 31.12.1999	9 907,8	10 171,0	3 686,2	1 463,9	3 157,1	28 386,0	6 145,2	34 531,2
dont contrats de leasing	1 487,2					1 487,2		1 487,2

Amortissements cumulés

Etat au 1.1.1999	-5 720,4	-3 202,9	-2 794,8	-19,7	-1 427,2	-13 165,0	-864,7	-14 029,7
Augmentation	-320,7	-304,6	-97,1	0,0	-55,6	-778,0	0,0	-778,0
Diminution	226,9	29,1	116,1	0,0	8,0	380,1	10,5	390,6
Transferts	-2,6	0,0	0,4	0,0	4,3	2,1	0,0	2,1
Etat au 31.12.1999	-5 816,8	-3 478,4	-2 775,4	-19,7	-1 470,5	-13 560,8	-854,2	-14 415,0
dont contrats de leasing	-360,1					-360,1		-360,1

Valeur comptable nette

au 31.12.1999	4 091,0	6 692,6	910,8	1 444,2	1 686,6	14 825,2	5 291,0	20 116,2
dont contrats de leasing	1 127,1					1 127,1		1 127,1

Le compte Autres immobilisations corporelles englobe l'ensemble des équipements, l'informatique et les systèmes de télécommunication ainsi que les systèmes d'alimentation et d'évacuation. Pour l'exercice sous revue, les amortissements sur les véhicules faisant l'objet d'un contrat de leasing s'élèvent à 62,5 millions de CHF.

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
13 Dettes résultant d'achats et de prestations de services		
Dettes		
envers des tiers	648,4	487,1
envers des sociétés du groupe	4,3	4,5
envers des contreparties liées	14,7	4,0
Total dettes résultant d'achats et de prestations de services	667,4	495,6

Outre les dettes envers les fournisseurs (528,9 millions de CHF), les dettes résultant d'achats et de prestations de services englobent également les dettes envers des chemins de fer suisses et étrangers (119,5 millions de CHF).

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
14 Passifs de régularisation		
Titres de transport	286,3	275,4
Charges financières	68,7	68,1
Vacances et heures supplémentaires	60,8	55,6
Autres	213,9	249,0
Total passifs de régularisation	629,7	648,1

Concernant les titres de transport, la régularisation porte principalement sur les abonnements généraux, les abonnements demi-tarifs et les abonnements de parcours. Elle ne porte pas sur les titres de transport usuels.

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
15 Dettes financières à long terme		
Dettes bancaires	349,8	322,9
Dettes résultant de contrats de leasing	1 841,8	1 783,0
Caisse du personnel	1 428,6	1 441,6
Total dettes financières à long terme	3 620,2	3 547,5

Les dettes bancaires englobent les prêts octroyés par EUROFIMA.

Etant donné que les intérêts liés aux contrats de leasing sont partiellement capitalisés, les dettes résultant de contrats de leasing ont augmenté.

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
16 Autres dettes à long terme		
Emprunts à long terme à des tiers	8,9	10,9
Dettes envers des contreparties liées	0,0	5,0
Dettes envers l'actionnaire (Confédération)	6 072,6	5 327,8
Dettes envers des institutions de prévoyance	4 156,8	5 156,8
Total autres dettes à long terme	10 238,3	10 500,5

La diminution des dettes envers les institutions de prévoyance reflète le refinancement de la Caisse de pensions des CFF. Conformément au plan de refinancement, la Confédération a, durant l'exercice sous revue, renoncé à un avoir de 850 millions de CHF.

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
17 Provisions à long terme		
Engagements de prévoyance (RPC 16)	650,0	650,0
Frais de restructuration pour joint-venture entre FS et CFF SA	120,0	0,0
Entretien du matériel roulant	117,3	124,4
Opérations de dépollution	100,0	100,0
Charges d'électricité 2000	0,0	65,0
Autres provisions à long terme	488,6	511,0
Total provisions à long terme	1 475,9	1 450,4

Concernant les engagements de prévoyance, le rapport financier relatif aux comptes du groupe fournit davantage de détails.

Les provisions pour l'entretien du matériel roulant permettent de couvrir le surcroît de charges occasionné par l'assainissement des véhicules lié à des dispositions légales (par exemple dans le cadre de la protection de l'environnement). Les frais de restructuration liés à la joint-venture seront occasionnés dans les une à trois années à venir. Les opérations de dépollution ont été engagées vers la fin de l'exercice. Les provisions ne serviront donc qu'à partir de l'an 2000. Les provisions pour charges d'électricité ont été transférées dans les provisions à court terme. Les autres provisions à long terme ont été constituées à partir de produits issus de la vente de droits portant sur la pose de câbles et de produits issus de transactions US-lease (138,5 millions de CHF). D'autre part, elles englobent des provisions destinées à financer le démontage d'infrastructures (50,4 millions de CHF) et d'autres provisions nécessaires à l'entreprise.

18 Remarques d'ordre juridique

(dans la mesure où elles n'ont pas été mentionnées au préalable)

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
18.1 Cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers		
Cautionnements et garanties	171,0	179,8
Engagements résultant du capital-actions non libéré	153,3	153,3
Total	324,3	333,1

La CFF SA participe, en outre, à plusieurs sociétés simples à responsabilité solidaire.

18.2 Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles

Les valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles correspondent à la valeur de remplacement de ces immobilisations ou à leur valeur à l'état neuf.

	31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
18.3 Dettes envers des institutions de prévoyance professionnelle		
Dettes à court terme	41,1	187,7
Dettes à long terme	4 156,8	5 156,8
Total	4 197,9	5 344,5

18.4 Principales participations

Nous renvoyons à la liste des sociétés du groupe et des contreparties liées (page 26).

Compte de résultat

	Trafic 1999 En M CHF	Infrastructure 1999 En M CHF
Produits d'exploitation		
Produits du trafic	3 339,2	83,0
Produits résultant de la location d'immeubles	14,2	228,5
Produits accessoires	225,1	230,3
Autres produits	3,4	3,0
Prestations propres	91,2	279,9
Prestations de la Confédération	0,0	1 273,0
Déductions sur les produits	-69,8	0,2
Produits résultant des facturations entre unités	161,6	790,9
Total produits d'exploitation	3 764,9	2 888,8
Charges d'exploitation		
Charges de matières	-216,0	-82,8
Charges de personnel	-1 707,3	-1 184,3
Autres charges d'exploitation	-324,2	-519,8
Amortissements	-321,0	-488,1
Charges d'investissement non activées	22,2	-289,4
Application d'un taux forfaitaire / Réduction de la TVA déductible	-25,2	-59,8
Charges résultant des facturations entre unités	-892,4	-242,6
Ventilation à partir des unités centrales	-39,2	-28,1
Total charges d'exploitation	-3 503,1	-2 894,9
Résultat d'exploitation	261,8	-6,1
Produits financiers	4,2	46,9
Charges financières	-95,5	-43,7
Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés	-1,2	41,5
Produits exceptionnels	5,7	50,3
Charges exceptionnelles	-133,1	-10,5
Bénéfice avant impôts	41,9	78,4
Charges d'impôts	0,0	0,0
Bénéfice de l'exercice	41,9	78,4

Bilan

Actifs

	Trafic 31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF	Infrastructure 31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
Actifs circulants				
Liquidités	42,8	30,9	0,0	0,0
Placements à court terme/Titres	1,4	0,8	0,0	0,0
Créances résultant de ventes et de prestations de services	247,1	163,0	118,5	95,7
Créances résultant de facturations entre unités	1 715,1	2 135,9	757,5	249,7
Autres créances	1,0	12,6	2,1	15,2
Travaux en cours pour tiers	13,0	25,0	19,8	12,5
Actifs de régularisation	55,7	81,7	16,6	22,0
Total actifs circulants	2 076,1	2 449,9	914,5	395,1
Actifs immobilisés				
Immobilisations financières	22,9	29,1	655,4	682,6
Matériel et pièces de rechange à usage propre	90,2	101,0	128,1	134,2
Immobilisations corporelles	4 195,7	4 253,6	10 491,7	10 408,4
Infrastructures en construction	603,1	378,9	4 495,9	4 164,8
Immobilisations incorporelles	0,0	0,0	25,9	31,2
Total actifs immobilisés	4 911,9	4 762,6	15 797,0	15 421,2
Total actifs	6 988,0	7 212,5	16 711,5	15 816,3

Passifs

	Trafic 31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF	Infrastructure 31.12.1999 En M CHF	1.1.1999 En M CHF
Dettes				
Dettes financières à court terme	0,2	0,0	35,6	11,7
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	223,2	105,7	407,8	354,2
Dettes résultant de facturations entre unités	641,5	1 081,0	7,0	0,0
Autres dettes à court terme	2,8	40,2	33,7	13,9
Passifs de régularisation	540,2	534,3	79,9	44,7
Provisions à court terme	9,7	39,2	30,1	72,3
Total dettes à court terme	1 417,6	1 800,4	594,1	496,8
Dettes financières à long terme	1 889,0	1 864,0	1 428,7	1 433,2
Autres dettes à long terme	0,0	0,0	5 953,8	5 329,6
Provisions à long terme	639,5	548,1	656,5	556,7
Total dettes à long terme	2 528,5	2 412,1	8 039,0	7 319,5
Total dettes	3 946,1	4 212,5	8 633,1	7 816,3
Capitaux propres				
Capital-actions	2 000,0	2 000,0	7 000,0	7 000,0
Réserves légales	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0
Bénéfice résultant du bilan	41,9	0,0	78,4	0,0
Total capitaux propres	3 041,9	3 000,0	8 078,4	8 000,0
Total passifs	6 988,0	7 212,5	16 711,5	15 816,3

Le bilan ci-dessus ne mentionne pas les actifs et les passifs des unités centrales. Il englobe, pour l'essentiel, les liquidités gérées de manière centralisée ainsi que les créances et les dettes résultant du refinancement de la Caisse de pensions des CFF.

Proposition d'utilisation du bénéfice

**Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale
d'utiliser le bénéfice résultant du bilan 1999 comme suit:**

	1999 En M CHF
Bénéfice disponible résultant du bilan	120,3
Versement aux réserves libres	120,0
Report à compte nouveau	0,3

→ à l'Assemblée générale des actionnaires des Chemins de fer fédéraux suisses CFF Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau de financements et annexe) des Chemins de fer fédéraux suisses pour l'exercice arrêté au 31 décembre 1999, établis pour la première fois selon les principes RPC.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présenta-

tion des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC), et sont, ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan, conformes à la loi et aux statuts avec les restrictions suivantes:

– Une expertise externe visant à apprécier le domaine Energie dans le cadre du bilan d'ouverture de la CFF SA a révélé la nécessité de réaliser des amortissements exceptionnels sur des installations de production ainsi qu'un besoin global de provisions. La provision pour le domaine énergétique des CFF (neutre au niveau des comptes de profits et pertes des CFF, c.-à-d. à la charge de la Confédération) doit être déterminée à la fin de cette année, après l'introduction d'une nouvelle stratégie dans le contexte d'un marché de l'électricité libéralisé. La perte pour l'an 2000 est inscrite au bilan en date du 31 décembre 1999.

– Une expertise externe a déterminé pour les CFF la nécessité de réaliser une provision de CHF 393 millions en date du 1er janvier 1999 pour les atteintes à l'environnement. Au vu des grandes incertitudes régnant

quant à la détermination de cette provision, il a été convenu avec la Confédération de ne pas créer de provision intégrale dans le bilan d'ouverture, mais d'enregistrer une provision de CHF 110 millions pour les frais d'assainissement occasionnés de 1999 à 2002. A partir de 2003, d'autres coûts seront pris en charge par la confédération dans le cadre de la convention sur les prestations.

En dépit des restrictions susmentionnées, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis étant donné que la Confédération supporte les répercussions financières des provisions faisant défaut.

Berne, le 5 avril 2000
ATAG Ernst & Young AG

Hansueli Käser	Rudolf Mahnig
Expert-comptable	Expert-comptable
diplômé	diplômé
(responsable du mandat)	

